

# REPRESENTATIONS ET PERCEPTIONS SOCIALES DE LA PENALISATION DE LA PRATIQUE DE L'EXCISION CHEZ DES POPULATIONS DE SEGUELA.

**KONE Gnénéfolo**

*josuekone@yahoo.fr*

*Université Félix Houphouët Boigny*

**KONKOBO Maman**

*konkobomaman@sives.org*

*Université Félix Houphouët Boigny*

## Résumé

*Dans cet article, il s'agit de comprendre de quelle façon les populations de Séguéla se représentent les différentes mesures d'interdictions de la pratique de l'excision introduites par l'Etat ivoirien et les institutions internationales. Pour ce faire, nous avons mobilisé la démarche qualitative comprenant entre autre ; l'observation, l'entretien individuel et les focus groups. Les données ont été collectées auprès des leaders de communautés ainsi qu'auprès des jeunes filles. Leur confrontation nous ont permis d'aboutir aux résultats suivants : pour les populations de Séguéla, l'excision permet de valoriser et de consacrer la femme par les valeurs qu'elle génère. Ces valeurs symboliques attribuées à l'excision laissent transparaître un enjeu de consolidation de l'équilibre et de la cohésion sociale. La pénalisation de la pratique de l'excision est perçue comme étant d'une part un système de déconstruction des valeurs culturelles au détriment d'un modèle occidental promoteur de perversité et d'autre part comme un système contenant des germes conflitogènes pouvant fragiliser les fondements d'une cohésion sociale. Ainsi, l'on observe la non-adhésion de ces populations à cette politique de lutte contre l'excision, en dépit de sa formelle interdiction par la loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal à travers l'article 394.*

**Mots clés :** *pénalisation, excision, déconstruction, valeurs symboliques, cohésion sociale.*

## Abstract

*In this article, the aim is to understand how the population of Séguéla perceives the various measures prohibiting the practice of female genital mutilation introduced by the Ivorian state and international organizations. To achieve this, we employed a qualitative approach, including observation, individual interviews, and focus groups. Data was collected from community leaders and young girls. Their insights led to the following results: for the people of Séguéla, female genital mutilation allows the valorization and consecration of femininity through the values it generates. The symbolic values attributed to female genital mutilation reveal a stake in consolidating balance and social cohesion. The penalization of the practice of female genital mutilation is perceived as, on the one hand, a system deconstructing cultural values to the detriment of a Western model promoting perversity, and on the other hand, as a system containing conflict-prone elements that could weaken the foundations of social cohesion. Thus, there is observed non-adherence*

*of these populations to the anti-female genital mutilation policy, despite its formal prohibition by Law No. 2019-574 of June 26, 2019, the penal code through Article 394.*

**Keywords :** *penalization, female genital mutilation, deconstruction, symbolic values, social cohesion*

## **Introduction**

La commune de Séguéla est située au Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire à 520 kilomètres d'Abidjan. Séguéla est le chef-lieu de la région du Worodougou. Ainsi, cette population est appelée les " Worodougoukan". La population de Séguéla accorde un intérêt particulier à la pratique de l'excision.

Pour eux, l'excision représente une valeur socioculturelle de valorisation et de consécration de la féminité en vue de la préservation de la cohésion sociale. Ces fonctions constituent des valeurs ancrées dans les consciences collectives de ces populations et se révèlent être des éléments importants du patrimoine culturel de ceux-ci.

De ce fait dans la région de Séguéla, les femmes sont exposées dans leur généralité à l'excision. En effet, selon les dernières statistiques, la prévalence de l'excision dans cette partie du pays est estimée à 75,2% (MICS5, 2016).

Mais, de plus en plus, la pratique devient une question majeure inscrite au cœur de la problématique de l'humanisme et de santé reproductive. Cette vision met en exergue le volet de dangerosité de l'excision et l'identifie à une mutilation génitale féminine (MGF) référée à une violence sexiste, une violation des droits de la femme et de l'enfant, à une atteinte à l'intégrité physique et morale et récemment comme une violation basée sur le genre, une violence sexospécifique. Les MGF impactent de ce fait négativement la santé et les capacités physiques, psychologiques, mentales et intellectuelles de la femme, facteurs de son développement social et de son épanouissement (Konkobo, 2019).

L'Etat de Côte d'Ivoire à l'instar des pays en voie de développement, conscient du rôle essentiel des femmes dans la société du fait de leur contribution dans le processus du développement national, est engagé dans une dynamique de lutte contre les obstacles qui se dressent contre le développement de celles-ci selon le rapport annuel du PNUD en 2017. A cet effet, l'Etat ivoirien et ses partenaires conjuguent leurs efforts contre ce phénomène de résistance sociologique pour un changement social et comportemental à travers des mesures dissuasives et répressives

notamment les campagnes de sensibilisation et la loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal et qui en son article 394 stipule que :

« Constitue une mutilation génitale, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Quiconque commet une mutilation génitale est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 200.000 à 2.000.000 de francs. La peine est portée au double lorsque l'auteur appartient au corps médical ou paramédical. La peine est d'un emprisonnement de cinq à vingt ans lorsque la victime en est décédée. La tentative est punissable » (Constitution ivoirienne, 2016). Cette non adhésion des populations de Séguéla à la loi contre la pratique de l'excision met en lumière les vellétés d'un conflit social entre ceux-ci et l'Etat ivoirien et ses partenaires.

Toutefois, bien que cette disposition légale n'accordant pas de circonstances atténuantes, il est observé une transgression de cette loi car la pratique de l'excision continue à Séguéla qui affiche une prévalence de 75,2% (MICS5, op.cit.) d'où le problème suivant : Pourquoi malgré les inconvénients liés à la pratique de l'excision et de sa pénalisation par l'Etat ivoirien et ses partenaires, les populations de Séguéla continuent de la pratiquer ? En d'autres termes, pourquoi en dépit du revers dangereux de la pratique de l'excision et de sa formelle interdiction par l'Etat ivoirien et ses partenaires à l'international, les populations de Séguéla continuent de la valoriser ?

Cet article a pour objectif de comprendre les représentations et les perceptions sociales des populations de Séguéla sur la pénalisation de la pratique de l'excision par l'Etat ivoirien et ses partenaires à l'international.

## **Démarche méthodologique**

### **1. Collecte de données**

Nous avons eu recours à la documentation, à l'observation et aux entretiens comme techniques de collecte des données.

- **La documentation**

Nous avons commencé par la consultation des documents de

méthodologie en sciences sociales essentiellement issues de la documentation écrite des œuvres antérieures d'autres chercheurs afin d'avoir une vision plus large sur la démarche méthodologique, théorique et technique en sciences sociales.

- **L'observation**

En ce qui concerne la phase de l'observation, dès lors où la pratique est rentrée dans une phase de clandestinité avec la répression, elle est donc devenue "une affaire" de simple rituel dépouillé de toutes ses facettes festives grandioses (mobilisations internes et externes de ressources humaines et vivrières, fêtes de longue durée, prestige ...) dont l'organisation est de nos jours le fait d'un réseau d'acteurs. Ces acteurs liés par la confiance et la solidarité se déplacent désormais vers l'exciseuse dans un hameau reculé, loin des indiscretions. Ainsi, la possibilité d'avoir des informations sur la tenue d'une cérémonie d'excision ou d'apercevoir une excisée arborer un quelconque symbole indiquant une probable excision, est illusoire. A défaut donc de vivre ou de participer à une cérémonie d'excision dans un contexte dominé par une vague d'arrestation des exciseuses et de parents d'excisées intensifiée par les activités des défenseurs des droits de l'homme, seule l'existence des symboles et des situations permet d'identifier les acteurs impliqués dans la question de l'excision.

De façon pratique, l'observation sur la pratique de l'excision à Séguéla-village et à Kavena a permis dans ce cas d'apercevoir au sein de ces localités, des éléments matériels et immatériels composés notamment :

- des instruments anodins portés par les excisées en l'occurrence :

Les « wassama » et les queues de cheval ; ci-dessous illustrés :

- des attributions exclusionnistes et d'étiquetage "chioman" pour désigner les filles non excisées.

- de la tenue des procès et la condamnation à des peines de prison ferme des exciseuses et de leurs complices par le tribunal de Séguéla,

- de la présence active des ONG de lutte contre l'excision dans ces localités.

En un mot, la technique de l'observation directe nous a permis d'apercevoir des éléments culturels du rituel de l'excision et des

éléments judiciaires qui démontrent l'effectivité de la pénalisation de la pratique de l'excision à Séguéla.

- **Les entretiens**

Les investigations ont été menées à travers des entretiens individuels semis structurés préconisés par (Evans, 2011) et des focus group selon (Dumez, 2010) au sein des grandes familles de Séguéla village qui pratiquent l'excision en fonction de leur statut social. Ainsi, la première catégorie enquêtée est composée du chef et sa notabilité, de la présidente des femmes, du président de la jeunesse, des femmes et filles excisées et des exciseuses. Cette catégorie constituée exclusivement d'autochtones de Séguéla, sont celles-là même qui pratiquent, protègent et perpétuent la tradition. La deuxième catégorie d'enquêtés constituée des autorités administratives locales de Séguéla notamment l'administration judiciaire (le président du tribunal de Séguéla et deux greffiers), les autorités municipales (le premier adjoint au maire, le chef de cabinet du maire et une conseillère), les responsables d'ONG locales de lutte contre l'excision (Femmes sabari<sup>1</sup>, relais de la Fondation Djigui<sup>2</sup>) et les animateurs sociaux (directeur du centre social).

Cette méthodologie a conduit à la collecte des informations qui ont permis d'une part de montrer les intérêts de la pratique de l'excision chez les populations de Séguéla et d'autre part les représentations sociales qu'ils se font de la pénalisation de cette pratique par l'Etat ivoirien et ses partenaires.

## **2. Echantillonnage**

La technique d'échantillonnage a permis de faire les choix des unités sociales par la constitution d'un corpus d'opinion dans le village. Par cette technique, des investigations y ont été menées à travers des entretiens individuels semis structurés préconisés par (Evans, 2011) et des focus group selon (Dumez, 2010) au sein des grandes familles de Séguéla-village qui pratiquent l'excision en fonction de leur statut social. Ainsi, la première catégorie enquêtée est composée du chef et sa notabilité, de la

---

<sup>1</sup> Femme sabari : ONG locale créée en 2004 par une autochtone engagée dans la lutte contre l'excision.

<sup>2</sup> Fondation Djigui : Fondation de l'imam Cissé Djiguiba qui lutte contre l'excision et dont les relais mènent des actions d'alerte et de prévention au sein de la population de Séguéla.

présidente des femmes, du président de la jeunesse, des femmes et filles excisées et des exciseuses. Cette catégorie constituée exclusivement d'autochtones de Séguéla, sont celles-là même qui pratiquent, protègent et perpétuent la tradition. La deuxième catégorie d'enquêtés constituée des autorités administratives locales de Séguéla notamment l'administration judiciaire (le président du tribunal de Séguéla et deux greffiers), les autorités municipales (le premier adjoint au maire, le chef de cabinet du maire et une conseillère), les responsables d'ONG locales de lutte contre l'excision (Femmes sabari<sup>3</sup>, relais de la Fondation Djigui<sup>4</sup>) et les animateurs sociaux (directeur du centre social).

### 3. Méthodes d'analyse de données

L'étude étant de type qualitatif, de façon pratique, nous avons choisi la théorie des représentations de (Bourdieu, 1984) pour analyser les données. Cette recherche a été soutenue par la méthode fonctionnaliste pour le fait qu'elle met l'accent sur la relation de l'individu à l'organisation en termes de rôles et de fonction.

Les différentes thématiques abordées lors des interviews ont tourné autour des questions relatives aux représentations que se font les populations de Séguéla de la pratique de l'excision, de la pénalisation de cette pratique par l'Etat ivoirien et ses partenaires à l'international

## II-Résultats

Les investigations menées montrent que la pénalisation de la pratique de l'excision est une initiative controversée autour de laquelle sont construites des perceptions qui laissent transparaître des sentiments de domination et d'assujettissement économique, politique, social et culturel, de déni de droit d'expression culturelle, de révolte et de frustration. Ces perceptions abondent dans le même sens que celles prononcées par monsieur Dedy Seri<sup>5</sup> dans sa conférence inaugurale prononcée lors du colloque du LERISS<sup>6</sup> de Yamoussoukro en 2019 qui affirme que « l'Afrique est couchée sur le dos au fond de la vallée de

---

<sup>3</sup> Femme sabari : ONG locale créée en 2004 par une autochtone engagée dans la lutte contre l'excision.

<sup>4</sup> Fondation Djigui : Fondation de l'imam Cissé Djiguiba qui lutte contre l'excision et dont les relais mènent des actions d'alerte et de prévention au sein de la population de Séguéla.

<sup>5</sup> Dedy Seri Faustin : Maître de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny

<sup>6</sup> LERISS : Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales

l'humiliation (intellectuelle, politique, sociale et économique) parce qu'elle a tourné le dos aux racines symboliques de sa culture, à l'inverse des élites européennes qui, elles ont suivi et suivent à la lettre les directives de leurs ancêtres athéniens et romains»

A la lumière de tous ces témoignages, il apparaît clairement que la répression contre la pratique de l'excision à Séguéla fait face à des ressentiments et oppositions considérés comme les facteurs catalyseurs d'une injustice et d'une exclusion sociale qui sapent la quête de l'unité nationale.

### **1- Les enjeux socio-culturels de la pratique de l'excision pour les populations de Séguéla**

Chez les populations de Séguéla, l'excision n'est ni une violence ni une violation de droit de la femme ou un mal quelconque, mais un rituel, un acte d'immersion symbolique qui permet à la femme d'avoir de la modération et de la pudeur dans la sexualité. L'excision construit, valorise et consacre la féminité : elle détermine l'identité et l'autochtonie de la femme en faisant d'elle une femme de devoir et la pièce angulaire d'une famille solide, équilibrée ; facteur du maintien de la cohésion sociale. Cette conception de l'excision est développée par (Tauzin A., 2002) qui définit l'excision comme ce qui défend la femme contre la conception du « bâtard », d'une personne qui connaît la honte, qui risque de compromettre l'ensemble de la construction sociale.

Par ailleurs, l'excision se traduit chez ces populations comme un facteur d'affirmation et de quête identitaire par l'acquisition de certains attributs identitaires (Sama, Chiatigui, Nankandu) qui permettent d'une part de distinguer et de célébrer les femmes excisées pour leur bravoure, leur dignité et leur amour des parents faisant d'elles des repères qui ne souffrent d'aucune contestation sociale. Elles sont désignées par "lamé mouso" qui signifie femme d'honneur et de dignité.

En revanche, les femmes qui n'ont pas été excisées sont stigmatisées et étiquetées ; elles vivent une situation d'exclusion communautaire et cette transgression leur vaut l'attribution de "chioman" qui signifie femme impure, insatiable du point de vue sexuelle. C'est la pire des injures qu'on puisse faire à une femme Worodougoukan.

Cette catégorisation met en opposition les deux types de femmes dans leurs rapports avec la communauté. Ces témoignages présentent

l'excision comme un rite, un symbole d'expression de la quête d'originalité et d'autochtonie, qui catégorise par des statuts particuliers les femmes excisées valorisées d'un côté et les femmes non excisées stigmatisées d'un autre côté.

## **2- Représentations faites autour de la pénalisation de la pratique de l'excision par les populations de Séguéla**

Le tribunal de Séguéla est rentré dans la phase active de répression contre la pratique de l'excision consécutive à la promulgation de la pénalisation de cette pratique à travers la loi n° 2019-574 du 26 juin 2019 portant code pénal. Dans cette perspective, le tribunal de cette localité a procédé à des arrestations et condamnations d'exciseuses, des parents d'excisées et de leurs complices à des peines fermes de prison. Cependant la lutte engagée contre ce phénomène se heurte à une résistance des populations de Séguéla qui conçoivent ces mesures répressives comme un moyen pour les occidentaux de leur imposer des pratiques perverses et d'autre part comme un canal pour l'Etat et ses partenaires d'acquérir des intérêts au profit de cette valeur socioculturelle. Dès lors, la pénalisation de la pratique de l'excision est considérée comme une "colonisation" des valeurs socioculturelles africaines contenant les germes de frustration et d'injustice sociale, source d'une fragilisation du tissu social.

### ***2-1- Pénalisation de la pratique de l'excision perçue par les populations de Séguéla comme une logique de colonisation des valeurs culturelles africaines***

La pratique de l'excision est devenue une affaire publique à travers les migrations ; ce qui soulève la question des rapports entre le nord et le sud et des enjeux de la domination culturelle et symbolique. Dans un monde globalisé ; culture, justice, santé et sexualité ne sont plus des affaires indépendantes et intelligibles uniquement à l'échelle locale. En raison de la globalisation de l'information et de l'interdépendance des politiques et des économies nationales, les gouvernants – et par eux les individus – sont appelés à répondre globalement de leurs faits (Villani, 2012).

A la lumière de cette vision globalisante du monde, la question de l'excision s'est internationalisée ; ce qui a abouti à la pénalisation de cette pratique dans une relation de justice, santé et sexualité. Cette pénalisation

met en avant l'application effective de la répression contre les auteurs et complices de l'excision à travers des lois et des chartes nationales, sous régionales et supranationales. En Côte d'Ivoire, ces dispositions pénales sont consignées dans la constitution à travers une loi qui réprime et condamne fermement les auteurs et complices de l'excision. Dans la mise en œuvre, cette loi se bute à des velléités de "rébellion" notamment à Séguéla. En effet, dans cette zone de prédilection, cette loi est considérée par les populations comme une imposition de l'occident qui relève d'une domination, d'une affirmation de la supériorité de la culture occidentale et d'une tendance à ne considérer comme bien que ce qui vient de l'occident et mauvais tout ce qui est propre à la connaissance africaine. Ainsi, l'introduction de la question des droits de l'homme dans la politique de lutte contre l'excision à travers les campagnes de sensibilisation est considérée par les worodougoukan comme une volonté de prévaloir les valeurs occidentales sur les valeurs culturelles locales.

Cependant, la mise en œuvre de la répression contre la pratique de l'excision en relation avec les questions relatives aux droits de l'homme est perçue comme un vecteur de déconstruction des valeurs morales par les populations de Séguéla. Aujourd'hui, l'occident est dans une dynamique d'extension de ses valeurs dans un objectif d'universalisme des valeurs. Cet objectif vise dans leur entendement à imposer les valeurs occidentales définies comme la référence, le modèle par excellence et donc meilleures autour des termes de liberté, de droits et d'épanouissement. Ainsi, pour ces populations, ce modèle ne fait que la promotion d'un libertinage outrancier à travers des actes et comportements indignes et immoraux qui sont canalisés et apprivoisés par les valeurs socioculturelles. Dans une autre mesure, le fait que la pénalisation de l'excision donne le droit aux enfants et aux tierces personnes de dénoncer et de conduire les parents devant les forces publiques, constitue une humiliation, une perte de dignité et de l'autorité parentale. En outre, ils assimilent cette loi universaliste à un système de déstructuration de valeurs ; un système de validation de la débauche, de la perversité, du désordre et de liberté dévastatrice de l'équilibre et de l'unité communautaire et sociale. Dans la même perspective, l'application de la loi matérialisée par des arrestations et condamnations des exciseuses et des parents qui excisent leurs enfants est vécue comme une dénégation de leurs droits, de leurs valeurs propres conformément à la religion et à

la morale. La loi est donc rejetée et défiée par sa transgression à travers une certaine solidarité autour de la pratique qui assure sa reproduction. Réagissant à ce sujet, le chef du village de Séguéla, D.M tient les propos suivants :

*Le fait de nous imposer la culture des blancs a amené trop de dérapages. Avant on avait des droits sur nos enfants mais maintenant tout a changé, il n'y a plus d'éducation puisque les enfants sont montés contre leurs parents ; on nous emprisonne pour la bonne éducation que nous inculquons à nos enfants. Tout ce que nous faisons est jugé négatif et mauvais. Nous soignons efficacement la lèpre à Sianan, ils ont tout fait pour saboter cette merveille de la médecine traditionnelle ; tant que ça ne vient pas de chez eux, ce n'est pas bon. Tout est centré sur leur loi ; ils veulent nous contrôler sur tous les plans. Ils ont osé prendre une loi contre une pratique qui régule la société ; ça, c'est une déchéance morale, chaque peuple à sa culture ; si chez eux, ils dévalorisent la femme, chez nous, on la respectera toujours selon notre culture ; pourquoi sont-ils préoccupés à bafouer nos valeurs ? Nous nous en remettons à Dieu.*

A cet effet, Mr S. membre du conseil municipal fait la révélation suivante

:

*Maintenant avec ce complot organisé contre l'excision, des enfants manipulées vont jusqu'à convoquer leurs parents à la gendarmerie ou au tribunal, nous n'avons pas cette culture chez nous. Ces agissements ont pour but d'inculquer l'esprit de "rébellion" aux enfants.*

Ces différents témoignages font ressortir que la pénalisation de la pratique de l'excision est perçue par les populations de Séguéla comme un acte de sabotage des valeurs locales, une manœuvre des occidentaux dans une logique de pervertir la société worodougoukan par l'introduction du modèle occidental en vue de sa déstructuration.

Le président de la jeunesse D. S., exprime sa colère contre cette déstructuration des valeurs sociales par les propos suivants :

*La traduction de cette loi à un impact négatif sur la santé mentale, par exemple la pédophilie qui est un phénomène de la prison est aujourd'hui présente dans les foyers. C'est le fait de promouvoir les valeurs occidentales comme la référence universelle qui est à l'origine de la perversité et de la dépravation des mœurs. La création des chaînes de télévision spéciales sexe en est une belle illustration. Qu'est-ce que cela peut nous apporter ?*

Le chef de cabinet du maire abonde dans le même sens en s'exprimant à travers les propos suivants :

*Avec les histoires de droits de l'homme qui encouragent toutes sortes de perversités, la sexualité est la chose la plus libérée ; je me demande à quels genres de femmes aura-t-on affaire dans les dix années à venir. A mon sens le sida évidemment pour les filles libérées ; on crée des maladies et la mort en voulant supprimer l'excision. On voit bien que l'Etat s'en fout de la vie et de la morale, il protège ses propres intérêts, le bien de la communauté n'est rien face à leurs intérêts, nous déplorons cela et nous nous sentons abandonnés et livrés par l'Etat qui se fait complice de ces pervers et anarchistes.*

Au total, il appert que la mise en œuvre de la répression contre la pratique de l'excision est perçue comme une imposition des valeurs occidentales qui a contribué à la dégénérescence des valeurs morales et à une stigmatisation des populations de Séguéla. Ce contexte qualifié aussi comme celui de la libération des passions surtout sexuelles opposées à la morale et formellement interdites par les religions révélées. Cette répression est décrite comme un complot, une construction tripartite entre les occidentaux, l'Etat et certains fils du terroir dans une relation d'acquisition et de conservation des positions sociales. Cette situation favorise la construction d'une société dépravée et déséquilibrée.

### ***2-1- Pénalisation de la pratique de l'excision, comme moyen de positionnement sociopolitique***

La mise en œuvre effective de la répression contre la pratique de

L'excision a requis des activités préalables de sensibilisation qui ont vu la participation des cadres et élus ressortissants de Séguéla. Mais de façon générale, cette contribution des fils de la région à cette lutte contre l'excision est considérée par les worodougoukan comme une complicité existant entre les occidentaux et les autorités politiques. Cette complicité est également définie comme un partenariat générateur d'intérêts. En effet, dans l'imaginaire populaire worodougoukan, si les occidentaux ont une mission de déstructuration du système culturel africain générateur de vertus, les hautes autorités politiques, les cadres et élus locaux sont eux dans une dynamique de conquête et de conservation de positions politiques, économiques et sociales. En effet, ces cadres qui contribuent aux sensibilisations auprès des parents sont en mission d'Etat ; ils sont donc dans une impossibilité de décliner l'offre de mission politique de crainte de se voir "éjecter" du poste occupé ou de se voir échoir une promotion sociale. Dans le Worodougou, la contribution des élus locaux aux campagnes de lutte contre l'excision s'avère difficile. Cela dit, l'aspirant à un poste électif membre d'une équipe de campagne de lutte est dans une posture compromettante car dans un premier temps, il va en guerre contre ses propres parents, ses électeurs, faiseurs de rois pour satisfaire dans un second temps des mentors également faiseurs de rois. A cet effet, monsieur M., un élu local atteste ce fait par les propos suivants :

*En ce qui concerne les sensibilisations contre la pratique de l'excision auprès de nos parents, ce n'est pas du tout facile pour les élus et cadres. Un élu doit à la fois fait plaisir à ses parents qui sont ses électeurs et faire le travail du gouvernement contre sa population pour gravir les échelons ou garder sa position ; nous sommes mal vus dans cette posture de lutte par nos parents qui croient que nous le faisons pour conserver notre position sociale.*

Le président de la jeunesse de Séguéla donne son avis sur la question par :

*Le constat aujourd'hui est triste ; on est en train de partir de l'Afrique culturelle vers l'Afrique politique étant donné que l'Etat passe par les politiciens locaux qui pour sauver leurs privilèges politiques demandent aux parents d'abandonner la pratique de l'excision sous peine de prison. Les propres fils du terroir du fait de la politique coopèrent avec les blancs pour combattre cet héritage ancestral ; tous ceux qui s'agitent contre cette pratique, c'est pour préserver ou avoir des intérêts auprès des blancs et des autorités gouvernementales ; dans tous les cas l'histoire juge toujours.*

L'analyse de ces témoignages fait ressortir que dans l'opinion des Worodougoukan, la pénalisation de l'excision permet d'une part aux autorités étatiques d'obtenir de l'argent auprès des occidentaux et sert d'autre part de tremplin à de nombreux cadres et élus locaux de consolider leurs positions sociales par leur implication dans les campagnes de lutte contre la pratique de l'excision.

### ***2.3. Pénalisation de la pratique de l'excision, source d'enrichissement des ONG***

Les ONG qui font office d'interface entre les autorités publiques et les populations locales dans le cadre de la mise en œuvre de la loi contre la pratique de l'excision depuis les phases de sensibilisation (prévention et dissuasion) et de répression (arrestation), ces ONG sont considérées comme un regroupement d'acteurs qui sont intéressés par les profits que génère la lutte contre l'excision. Dans l'opinion des populations de Séguéla, pour parvenir à leur objectif de déstructuration de la société, les occidentaux mettent à la disposition des gouvernements et leurs partenaires de lutte notamment les ONG des moyens financiers colossaux.

Le président de la mutuelle du village confirme cette idée par les paroles suivantes :

*Tout le monde sait que la chasse contre l'excision est commanditée par l'occident qui y met les moyens financiers colossaux et le dénigrement pour son éradication. Certaines ONG locales n'ont que des intentions mercantilistes ; elles savent bien que cette mission qu'elles se sont assignées ne peut pas aboutir. Elles s'allient aux pourfendeurs de nos valeurs dans l'unique but d'engranger des fonds pour leurs propres intérêts.*

Madame B., présidente d'ONG fait cette confidence :

*Je me trouve dans une position très difficile, je suis une personne controversée dans le département. Je sais bien que beaucoup de mes parents pensent que c'est pour avoir des faveurs des autorités d'Abidjan et des blancs que j'ai mis cette ONG sur pieds.*

Dénonçant ce fait, le président de la jeunesse de Séguéla quant à lui fait la révélation suivante:

*Aujourd'hui, la lutte contre l'excision est un véritable business pour ceux qui font subir cette injustice à notre culture ; des personnes se servent cette lutte pour se faire assez de sous. Quand je prends le cas de l'imam Djiguiaba ; il est très riche grâce aux financements qu'il reçoit des USA pour combattre ses propres parents. Tous ceux qui sont avec lui mangent aussi grâce à leurs actions contre l'excision. Même quand ils demandent à une exciseuse de ne plus exciser, c'est de l'argent qu'on lui donne. On l'envoie se promener à Abidjan et après ça on lui donne de l'argent ; tout ça fait honte ; ces personnes sont de surcroît des musulmans qui savent le rôle de l'excision dans nos sociétés.*

Dans la pratique, l'engagement des ONG dans la lutte contre l'excision est perçu par les populations comme un moyen pour ces structures d'engranger d'énormes profits. De façon générale, cette répression

considérée comme une déstructuration du système socioculturel Worodougoukan a un impact réel sur la nature des rapports qu'entretiennent les populations avec les différents acteurs de lutte contre l'excision.

#### ***2.4. Pénalisation de la pratique d'excision, source frustration et de révolte face à un ordre stigmatisant***

Le refus des populations de Séguéla de pratiquer librement l'excision est considéré comme un mépris vis-à-vis de leur culture, une injustice qui leur est faite en dépit de la liberté de chaque peuple d'exprimer librement ses choix culturels et religieux.

Les témoignages de monsieur D., employé dans une société de transport attestent ce fait par :

*C'est révoltant de constater qu'aujourd'hui les blancs sont encore revenus avec une nouvelle forme de soumission des noirs. Nos valeurs identitaires et nos connaissances sont méprisables à leurs yeux ; nous demeurons des sauvages qu'il faut civiliser. Or chaque peuple a sa civilisation et est libre de se donner des règles pour que sa société soit paisible ; mais pourquoi ils s'acharnent à faire disparaître la pratique de l'excision ? Mais pourquoi c'est sur notre seule culture qu'ils se battent ? Mais pourquoi au nom de la liberté de choix ne nous laissent-ils pas tranquille ? Au nom de cette liberté qu'on ne nous impose pas des valeurs qui ne sont pas les nôtres ; nos dirigeants nous ont abandonné, ils ne nous protègent pas mais au contraire, ils permettent à ces pervers de nous infantiliser et de s'attaquer à notre culture.*

Exprimant son agacement contre cette stigmatisation de l'excision, l'exciseuse K. affirme ce qui suit :

*Ici dans le Worodougou, nous sommes musulmans ; notre religion et notre tradition nous autorisent l'excision ; dans la pratique, il n'y a de meilleures références pour un Worodougoukan que la voie de sa religion et celle de ses ancêtres ; seules ces voies sont les plus indiquées. Il faut que la loi nous permette de pratiquer légalement l'excision. D'où sort qu'on nous impose la voie d'une autre religion ?*

## ***2.5. Pénalisation de la pratique de l'excision, source de velléité d'insoumission à un ordre légitime***

Considérée comme une « colonisation » des valeurs socioculturelles Worodougoukan et une dénégation de droits et une injustice, la loi contre l'excision demeure à ce jour dans une phase de balbutiement dans son application. Dans le Worodougou, la loi est dénoncée par des actions de protestation et de pression qui s'activent pour que ceux des leurs qui sont pris dans le cadre d'une excision, soient purement relâchés. Ces actions de protestation et de pression qui dénotent également de l'inefficacité de la loi peuvent conduire à un déséquilibre social.

Voici à ce propos l'opinion du président du tribunal de Séguéla, Mr D, sur les attitudes des Worodougoukan face à la loi :

*L'application de la loi contre l'excision est une véritable source de rupture entre nos services et les populations autochtones. Impossible de leur faire comprendre que la pratique de l'excision est interdite par la loi et que nul n'est au-dessus de la loi ; je leur dis chaque jour que tous nous sommes égaux devant la loi et qu'aucune société ne doit se soustraire de la loi qui fédère toutes les composantes du pays sans exclusive. Ils n'admettent pas la loi contre l'excision et s'insurgent vigoureusement contre. Car chaque fois qu'un coupable est arrêté pour excision, nos services sont envahis par les populations qui protestent et refusent que la loi soit appliquée ; Donc chaque fois qu'un coupable est pris, il est aussitôt remis aux ONG pour être sensibilisé et dissuadé à ne plus se faire complice de cette pratique.*

Dans le même ordre d'idée, madame C., relais de la fondation Djigui fait le témoignage suivant:

*Après les activités de la fondation Djigui sur la vulgarisation de la loi contre l'excision, la vie des agents qui ont mené les activités de sensibilisation communautaire était menacée. Nous avons dû recourir à des personnes influentes consensuelles au prix de nombreuses incriminations et humiliations pour présenter nos excuses aux parents pour ce qu'ils considéraient comme de la foutaise et de la trahison ; trahison qui selon eux méritait la mort. Vous nous voyez encore embarquer dans une activité de ce genre ? Même si la terre tombe sur la tête des Worodougoukan, ils n'arrêteront pas l'excision ; la loi ne peut rien contre eux. Pour eux, ils font face à une discrimination, à une imposition de la religion des chrétiens. Cela est à l'origine des tensions entre nos parents et les différents juges de Séguéla ; ce qui crée petit à petit une sorte de rébellion ente nos parents et le tribunal.*

A l'analyse, il ressort que la pénalisation de la pratique de l'excision dans le Worodougou est considérée comme une source de stigmatisation, de frustration et de déni d'une pratique valorisante symbole de l'identité culturelle Worodougoukan au détriment d'un ordre qui fait la promotion de l'immoralité, qui pervertit l'esprit des enfants. Cette situation de déculturation favorise chez les populations de Séguéla des ressentiments qui sont à l'origine des velléités d'insoumission et d'hostilité qui entachent les rapports entre ces populations et le tribunal de Séguéla ; ce qui impacte la construction de l'unité nationale.

### **III- Discussion des résultats**

Cette présente étude traite des comportements des populations de Séguéla face à la pénalisation de la pratique de l'excision et se présente comme une rupture d'avec les analyses classiques qui mettent

uniquement en exergue les conséquences relatives à cette pratique traditionnelle sur la vie de celles qui y sont passées.

De façon traditionnelle, les études sur la pratique de l'excision tendent toujours à mettre uniquement en exergue les conséquences de cette pratique sur la vie de celles qui y sont passées. De nombreux rapports de l'ONU et ses institutions spécialisées (ONU femme, UNICEF-UNFPA, PNUD, 2012-2016) font de l'excision une question du genre, des droits de l'homme et l'assimilent à une mutilation génitale féminine (MGF) qui cause des dommages physiques et psychologiques sur la santé des femmes et enfants qui la subissent. Cette étude qui est une rupture d'avec ces analyses classiques, montre le rôle essentiel de l'excision chez les Worodougoukan. L'excision est perpétuée et protégée en tant que pratique culturelle génératrice de valeurs socioculturelles, facteur de valorisation et de consécration de la femme. Ces valeurs socioculturelles à l'origine de la stabilité et de la consolidation de la cohésion sociale sont des constructions fortement ancrées dans les mentalités de ces populations au point où la mise en œuvre de la loi rencontre l'excision crée de vives émotions entraînant des vellétés de « rébellion » à travers des actes de contestation, de protestation et de menaces des autorités judiciaires et les ONG chargées de la sensibilisation contre l'excision lors des arrestations des réfractaires de la loi. L'avènement de cette loi considérée comme une manière de leur imposer les valeurs occidentales, lesquelles valeurs qui font la promotion de la perversité et donc en voie de déconstruire une construction sociale organisée autour des valeurs qui mettent un point d'honneur à la décence et à la moralité.

## **Conclusion**

La mise en œuvre de la loi contre la pratique de l'excision est difficilement applicable dans le Worodougou. En effet, cette loi qui y est perçue comme une volonté des occidentaux de pervertir la société Worodougoukan construite autour des valeurs socioculturelles qui maintiennent la stabilité et l'harmonie au sein de cette société. Cette initiative qui implique les autorités judiciaires, les ONG et les élus et cadres ; fils du terroir est porteur de germes conflit gènes qui inéluctablement opposent les autochtones conservateurs et les acteurs engagés dans la lutte contre cette pratique. La portée sociale et l'utilité

pratique de cette étude est la compréhension des motivations profondes de la pratique de l'excision chez des populations de Séguéla en dépit de ses inconvénients et de son interdiction formelle par l'Etat ivoirien et ses partenaires à l'international. Sur cette base on sait désormais avec quels acteurs sociaux au niveau local et comment il faut prévoir et orienter la sensibilisation contre la pratique de l'excision dans cette région.

## Références bibliographiques

- Accad. Evelyne** (1982), *L'excisée*, L'Harmattan, Paris.
- Amlack. Almaz** (1999), *Le point sur l'excision dans la Corne de l'Afrique*, Présence Africaine, Paris.
- Armelle Andro, Marie Lesclingand et Dolorès Pourette**, (2010) *Excision et cheminement vers la réparation : une prise en charge chirurgicale entre expérience personnelle et dynamiques familiales*, Sociétés contemporaines, Éditions Presses de Sciences Po, (2010) (n° 77), pages 139 à 161
- Amselle Jean-Loup** (2018) *L'excision et l'homosexualité, enjeux politiques au Mali*, *Les Temps Modernes*, 2, n° 698, p. 3-19.
- Aoua Bocar Ly-Tall** (2020), *La pratique des mutilations génitales féminines*, L'Harmattan Sénégal.
- BA Boubou** (2014), *Les mutilations génitales féminines dans les pays d'immigration africaine : cas de la France*, Mémoire de Master 2 en Anthropologie du Droit, Université Paris1-Sorbonne.
- Beauvoir Simone de** (1986), *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, coll. « Idées ».
- Ba Boubou, Ralph Evêque, Claire Laborde-Menjaud et Maxime Tourette**, (2021), *L'excision, entre coutume et mutilation*, Droit et cultures [En ligne], 79 | 2021/2
- Bourdieu Pierre** (1994), *Stratégies de reproduction et modes de domination*, In : Actes de la recherche en sciences sociales, Vol. 105, *Stratégies de reproduction et transmission des pouvoirs*.
- Couchard Françoise** (2003), *L'excision*, Paris, Presses universitaires de France.
- Dumez Hervé** (2010), *La description : point aveugle de la recherche qualitative*, Le Libellio d'Aegis, vol. 6, n° 2.

- Evans Christophe** (2011), *La méthode des focus groups*, Service Études et Recherche Bpi (Bibliothèque publique centre d'information Pompidou) : Paris.
- Erlich Michel** (1986) *La femme blessée, Essai sur les mutilations*, Paris, L'Harmattan.
- Erlich Michel** (1990) *Excision et répression sur le territoire français, Droit et cultures*, 20, p. 146 et s.
- Fainzang Sylvie** (1985) *Circoncision, excision et rapports de domination*, *Anthropologie et sociétés*, 9-1, p. 117-127.
- Konkobo Maman Marcelle** (2019), *Enjeux socioanthropologiques de la persistance de l'excision dans le Worodougou (nord-ouest ivoirien), étude de cas de Ségou village et du village de Kavena*, thèse unique de Doctorat en sociologie, IES, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.
- Oulaï Jean-Claude** (2006), *La pratique de l'excision chez les Dan de Logoualé (Cote d'Ivoire) : pourquoi et comment ?* REVUE Asylon(s), N°1.
- Ministère de la santé et de la lutte contre le sida (MSLS)**, l'institut national de la statistique (INS), ministère d'Etat, ministère du plan et du développement (MEMPD), "enquête de démographie et de santé à indicateurs multiples" (2013, 2016). (EDS-MICS, 2011-2012 ; MICS5) : Côte d'Ivoire.
- Moustapha Toure** (2003), *Excision et santé de la femme*, Editions Gannadal,
- PNUD, UNICEF, FNUAP et ONU-Femmes**, « *Œuvrer ensemble à l'application du Programme 2030* » Annexe au chapitre commun figurant dans les plans stratégiques, 2018-2021 *respectifs des différentes entités*
- PNUD** (2017), « *Le PNUD en Côte d'Ivoire, Rapport annuel* »
- P. Stanley Yoder, Papa Ousmane Camara, Baba Soumaoro**, (1999), *L'excision et la socialisation des adolescentes en Guinée*, Macro International, Université de Conakry.
- Tauzin Aline** (2002), "La femme et la jouissance interdite. Différence des sexes dans la société maure de Mauritanie". Essaim, no 10.
- Villani Michela** (2012), « *Punir et réparer les mutilations sexuelles en France (1978-2008)* », *Droit et cultures* [En ligne], 79 | 2020/1, mis en ligne le 27 octobre 2020, consulté le 22 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/6078>
- Villani Michela** (2015), « *Le sexe des femmes migrantes. Excisées au Sud, réparées au Nord* », *Travail, Genre et Sociétés*, 2015, 34/2, p. 93-108.